

CONSTRUCTION D'UN
GROUPEMENT D'HABITATION



Développeur:



Architecte:

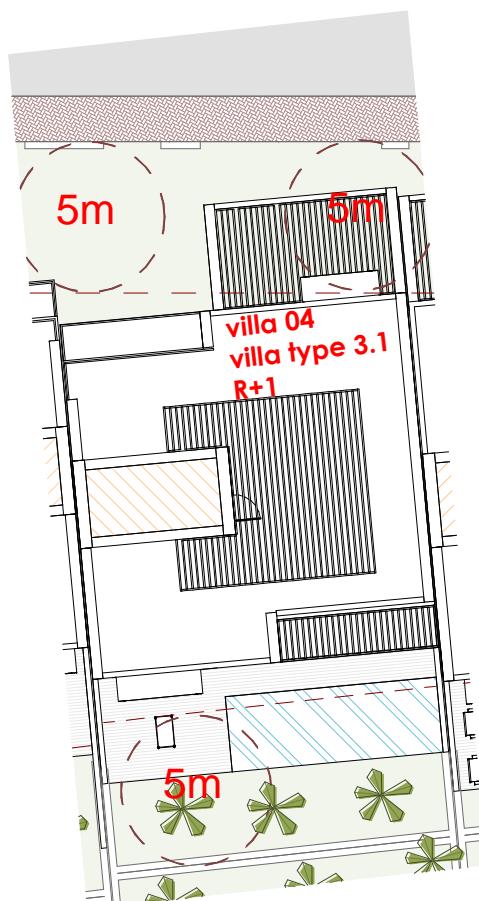
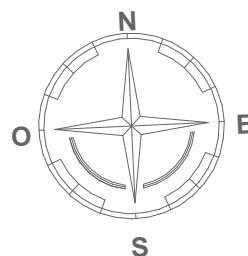


ATELIER D'ARCHITECTURE ABDELHAKIM GUILMI
www.aag-international.com

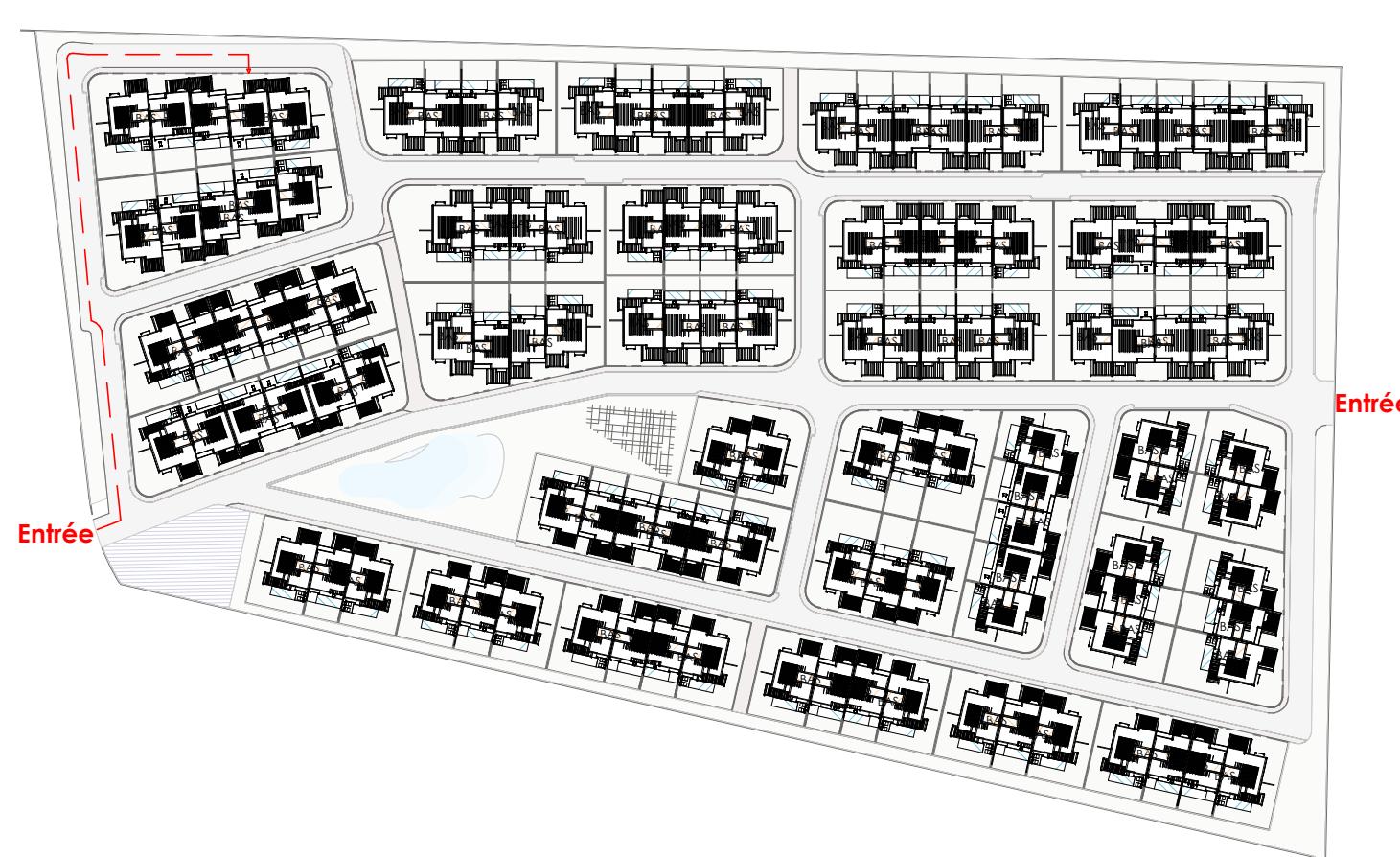
AFFECTATION	3.1
SURFACE : 235.95 m²	
LOT	04
SUPERFICIE	274 m ²

SURFACE PLANCHER	
PLAN RDC	102.45 m ²
PLAN ETAGE	118.48 m ²
PLAN TOITURE	15.02 m ²
TOTAL	
	235.95 m ²

TERRASSE PISCINE	31.21 m ²
PISCINE	7.00 m x 2.50 m
Rooftop	102.00 m ²



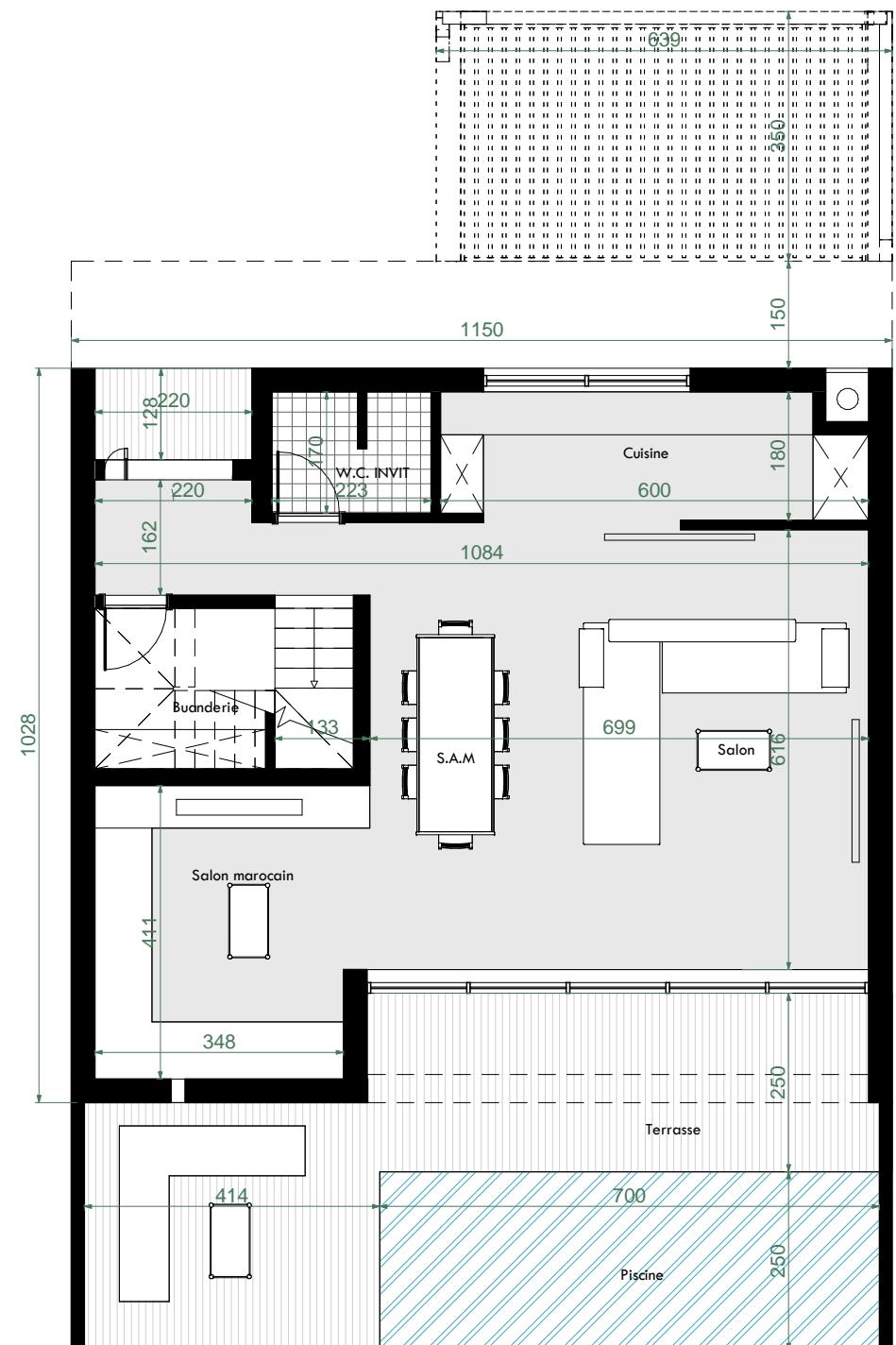
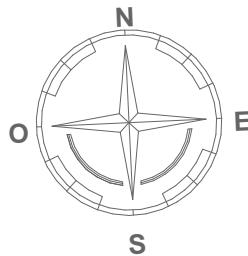
Plan toiture Terrasse
Ech=1/250



Plan de Masse
Ech=1/2000

Les cotés et surfaces sont mentionnés à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances de contrats, les quotes techniques, faux, plafonds, soffits, combus sont mentionnés à titre indicatif. Pour de raisons contractuelles, administratives ou réglementaires ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou créés. La représentation des éléments de cuisine et salle de bain n'a qu'une valeur illustrative. Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La représentation des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas caractère contractuel. La surface des placards est intégrée à la surface des pièces.

		Echelle	---
N° Planche	1/5	Date	03/06/2025



**CONSTRUCTION D'UN
GROUPEMENT D'HABITATION
N'ZAH**



Développeur:



Architecte:



ATELIER D'ARCHITECTURE ABDELHAKIM GUILMI

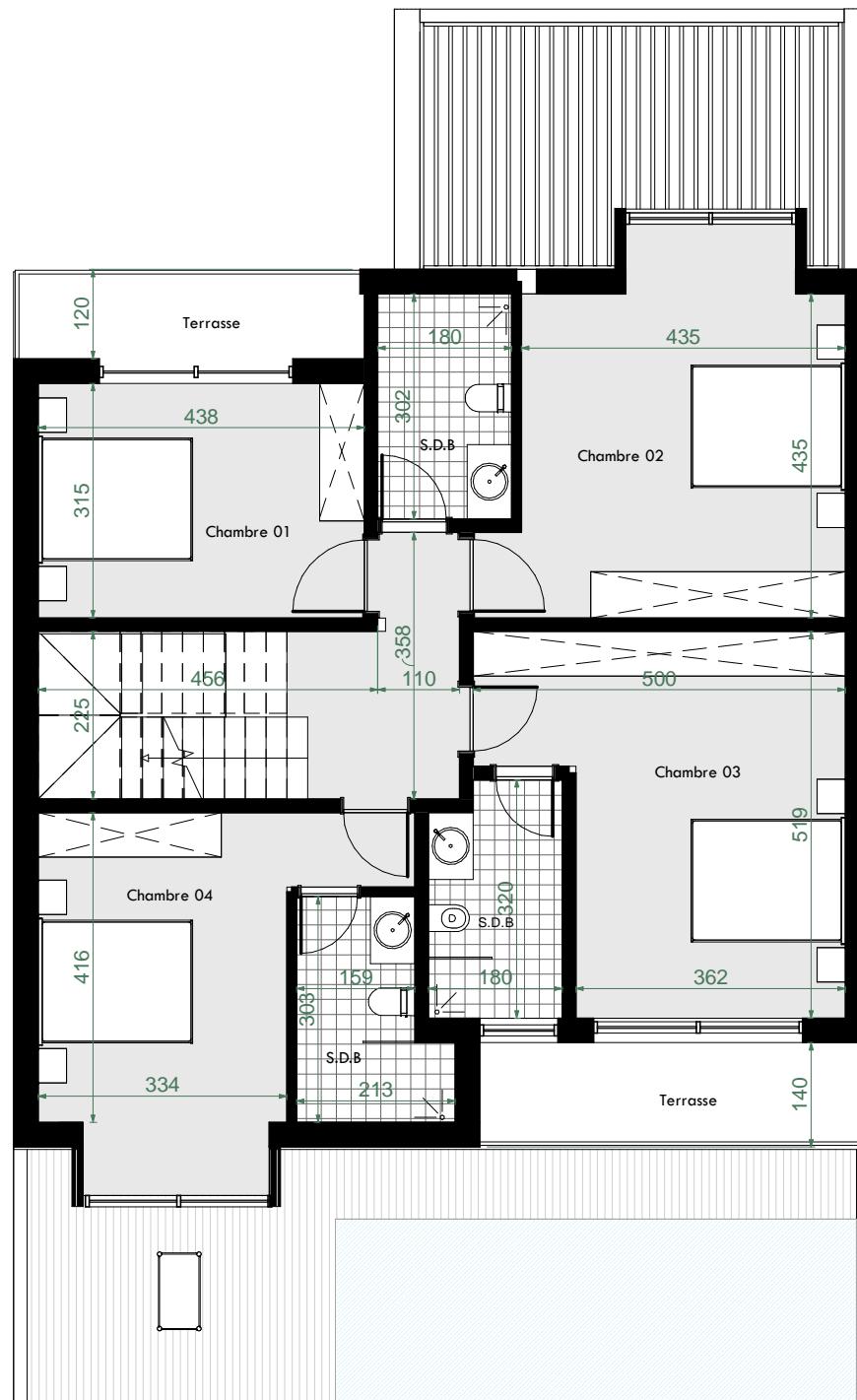
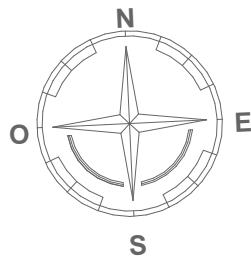
www.aag-international.com

AFFECTATION	VILLA TYPE 3		
102.45 m ²			
LOT	---	NIVEAU	RDC
PIECES			SURFACES
HALL D'ENTREE			6.58 m ²
W.C INVITEE			5.10 m ²
BUANDERIE			5.45 m ²
CUISINE			13.98 m ²
SALON MAROCAIN			18.99 m ²
SALLE A MANGER			17.52 m ²
SALON			31.04 m ²
TERRASSE PISCINE			33.21 m ²
PISCINE			7.00 m x 2.50 m

Les cotés et surfaces sont mentionnés à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances de construction. Les cotés techniques, faux, plafond, soffite, comus sont mentionnés à titre indicatif. Pour des raisons contractuelles, administratives ou réglementaires ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou créés. La représentation des éléments de cuisine et salle de bain n'a qu'une valeur illustrative. Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La représentation des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas caractère contractuel. La surface des placards est intégrée à la surface des pièces.

Echelle 1/100

N° Planche 214 Date 16/04/2025



**CONSTRUCTION D'UN
GROUPEMENT D'HABITATION
N'ZAH**



Développeur:



Architecte:



ATELIER D'ARCHITECTURE ABDELHAKIM GUILMI

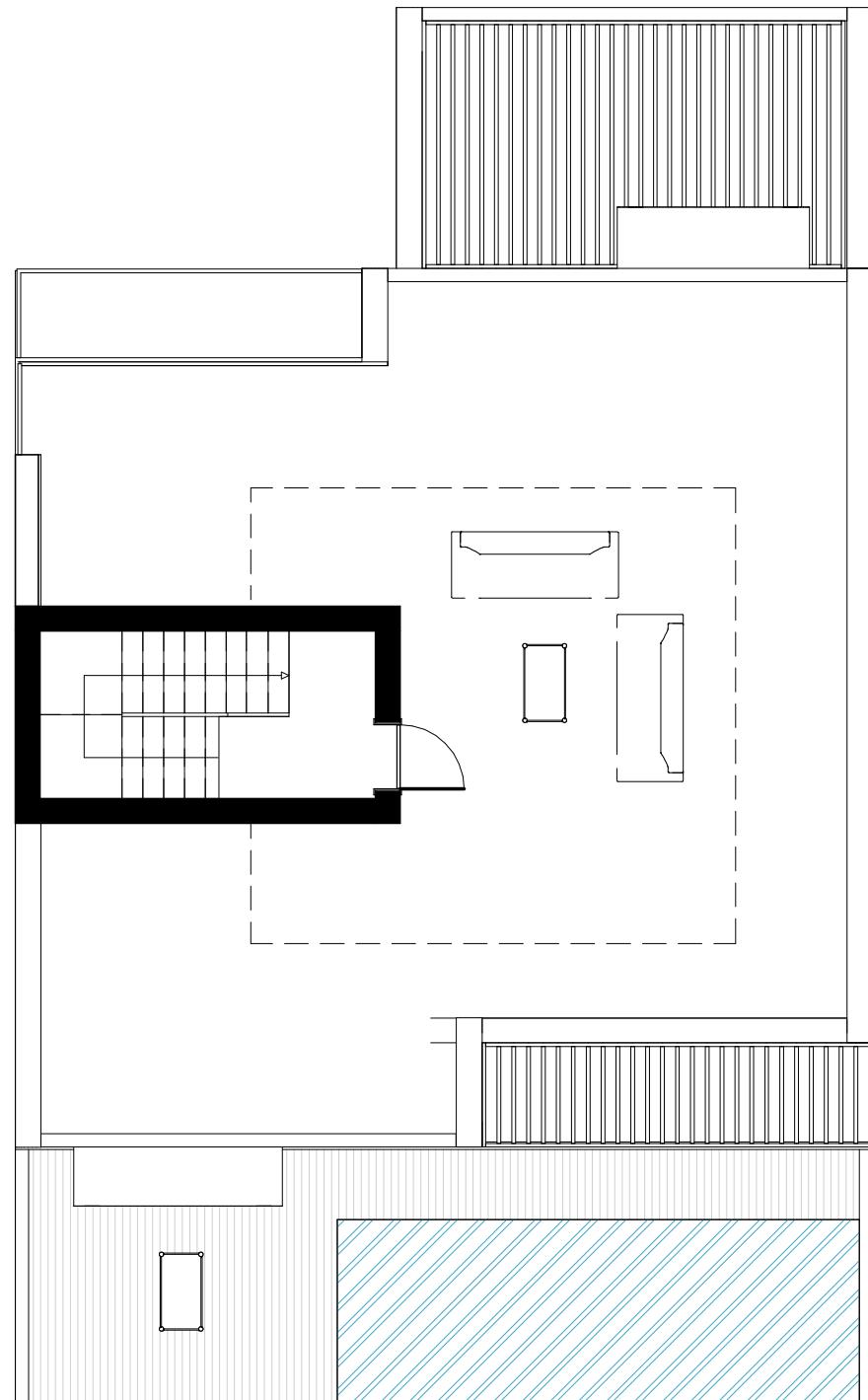
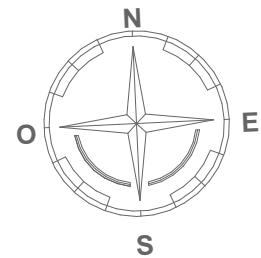
www.agag-international.com

AFFECTATION	VILLA TYPE 3		
118.48 m ²			
LOT	---	NIVEAU	ETAGE
PIECES			SURFACES
HALL			7.22 m ²
CHAMBRE 01 :			17.47 m ²
CHAMBRE 02 :			25.62 m ²
S.D.B COMMUNE :			7.05 m ²
CHAMBRE 03 :			29.74 m ²
- CHAMBRE			25.42 m ²
- S.D.B			6.81 m ²
CHAMBRE 04:			28.06 m ²
- CHAMBRE			21.36 m ²
- S.D.B			7.53 m ²
TERRASSE CH 01			5.57m ²
TERRASSE CH 03			7.33 m ²

Les cotés et surfaces sont mentionnés à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances de construction, les quotes techniques, trous, plafonds, soffites, combles sont mentionnés à titre indicatif. Pour des raisons contractuelles, administratives ou réglementaires ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou créés. La représentation des éléments de cuisine et salle de bain n'a qu'une valeur illustrative. Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La représentation des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas caractère contractuel. La surface des placards est intégrée à la surface des pièces.

Echelle 1/100

N° Planche 3/4 Date 16/04/2025



**CONSTRUCTION D'UN
GROUPEMENT D'HABITATION
N'ZAH**



Développeur:



Architecte:



ATELIER D'ARCHITECTURE ABDELHAKIM GUILMI

www.aag-international.com

AFFECTATION	VILLA TYPE 3		
	15.02 m²		
LOT	---	NIVEAU	TOITURE
TERRASSE ACCESSIBLE			102.00 m ²

Les cotés et surfaces sont mentionnés à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances de chantier, les quotes techniques, faux, plafond, soffit, comme sont mentionnés à titre indicatif. Pour des raisons administratives, administratives ou réglementaires ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou créés. La représentation des éléments de clôture et celle de bain n'a qu'une valeur illustrative. Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La représentation des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas caractère contractuel. La surface des placards est intégrée à la surface des pièces.

		Echelle	1/100
N° Planche	4/4	Date	16/04/2025